



DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Décision n°0045 /MFB/DGTCP/DSDI du 20 JAN 2026
portant nomination des Conseillers Techniques du Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique et fixant leurs attributions

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE,

- Vu la Constitution ;
- Vu la loi n° 2023-892 du 23 novembre 2023 portant Statut Général de la Fonction Publique ;
- Vu le décret n° 2023-813 du 16 octobre 2023 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-814 du 17 octobre 2023 portant nomination des Membres du Gouvernement, tel que modifié par les décrets n° 2023-1023 du 27 décembre 2023 et n° 2025-547 du 1^{er} juillet 2025 ;
- Vu le décret n° 2023-820 du 25 octobre 2023 portant attributions des Membres du Gouvernement ;
- Vu le décret n° 2023-960 du 06 décembre 2023 portant organisation du Ministère des Finances et du Budget, tel que modifié par le décret n° 2025-89 du 12 février 2025 ;
- Vu le décret n° 2024-65 du 14 février 2024 portant nomination du Directeur Général du Trésor et de la Comptabilité Publique ;
- Vu le Plan Stratégique de Modernisation et de Développement 2024-2028 du Trésor Public ;
- Vu la Cartographie des Processus du Trésor Public ;
- Considérant les nécessités de service,

D É C I D E

Article 1^{er} : Sont nommés, en qualité de Conseillers Techniques, dans les attributions ci-après, les personnes dont les noms, prénoms et références suivent :

- 1- Monsieur MEA AIMÉ NAZAIRE, Expert Qualité, Administrateur des Services Financiers, matricule 811 120 K :
 - Coordination de la Cellule des Conseillers Techniques ;
 - Suivi du système d'information ;
 - Supervision des Processus de Management n° 2 « Concevoir et développer la stratégie institutionnelle » ;
 - Supervision du Processus Support n° 5 « Gérer le système informatique » ;
 - Coordination des Projets :
 - o n° 4 « Mise en place de la Business Intelligence et de l'Intelligence Artificielle au Trésor Public » ;
 - o n° 13 « Mise en œuvre du Schéma Directeur Informatique » ;
 - o n° 17 « Implémentation de l'EFQM ».

2- Monsieur GODI ADOU CÉLESTIN, Administrateur Principal des Services Financiers, Matricule 283 896 R :

- Suivi de l'éthique et de la déontologie ;
- Suivi de la redevabilité et de la participation citoyenne ;
- Supervision du Processus de Réalisation n° 1 « Mobiliser les recettes fiscales et non fiscales » ;
- Supervision du Processus Support n° 3 « Gérer la formation » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 1 « Optimisation du recouvrement des recettes non fiscales »
 - o n° 5 « Conception et mise en œuvre d'un modèle intégré d'éthique, de transparence, de redevabilité et de participation citoyenne ».

3- Monsieur KALOU EMMANUEL, Administrateur en Chef des Services Financiers, Matricule 239 584 T :

- Suivi des relations avec les Institutions, Ministères et Représentations Diplomatiques ;
- Suivi du dialogue social et de l'intelligence collective ;
- Supervision du Processus Support n° 2 « Gérer les Ressources Humaines » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 6 « Conception et mise en œuvre des Maisons des Finances Publiques (guichets uniques des Finances Publiques) » ;
 - o n° 9 « Développement des capacités opérationnelles des services » ;
 - o n° 10 « Développement du sentiment d'appartenance et de la culture institutionnelle ».

4- Madame KOFFI AKISSI ANTONIE Épouse NOEL ÉMILE, Administrateur Général des Services Financiers, Matricule 242 728 M :

- Suivi des relations avec les Administrations Financières et de la veille informationnelle ;
- Suivi du réseau comptable, de la comptabilité publique et de la gestion budgétaire ;
- Supervision des Processus de Réalisation :
 - o n° 4 « Assurer le règlement de la dépense publique » ;
 - o n° 5 « Tenir les comptes publics et parapublics » ;
 - o n° 6 « Réglementer et assister l'activité comptable » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 2 « Modernisation de la gestion du Compte Unique du Trésor (CUT) ».
 - o n° 3 « Conception et mise en œuvre du Système d'Information Comptable (SIC) ».

5- Madame KONE KOUMBA, Inspecteur Général Histoire-Géographie, Matricule 233 450 A :

- Suivi des structures sociales (CRAT, AMAT-CI, FOSAT-CI et CMPABB) ;
- Supervision des Processus Support :
 - o n° 1 « Gérer les moyens généraux » ;
 - o n° 6 « Gérer la sécurité » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 8 « Mise en place de l'Institut du Trésor Public » ;
 - o n° 15 « Renforcement du Système d'Information Documentaire ».

6- Monsieur KOUAME HACCANDY YVES, Ingénieur Principal Statistique-Économie, Matricule 312 816 L :

- Suivi des relations avec les organisations communautaires et internationales (BCEAO, UEMOA, CEDEAO, BAD, UE, BOAD, etc.) ;
- Suivi du Programme Économique et Financier ;
- Supervision du Processus de Réalisation n° 8 « Réaliser les études économiques et financières » ;
- Supervision du Processus Support n° 4 « Gérer le Système d'Information Documentaire » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 7 « Dématérialisation et simplification des procédures » ;
 - o n° 16 « Construction du Centre de Santé Mutualiste du Trésor Public ».

7- Monsieur RABET ZEHI AUGUSTIN, Expert Qualité, Administrateur des Services Financiers, Matricule 811 145 Q :

- Suivi de la qualité, de l'inspection, de l'audit interne, du contrôle interne et de la maîtrise des risques ;
- Supervision de la Stratégie et de la Communication Institutionnelle ;
- Supervision des Processus de Management :
 - o n° 1 « Gérer l'écoute client et la communication » ;
 - o n° 3 « Manager la performance et les risques » ;
 - o n° 4 « Surveiller la gouvernance » ;
- Coordination des Projets :
 - o n° 12 « Finalisation du déploiement du Contrôle de Gestion » ;
 - o n° 14 « Optimisation du contrôle interne et de la maîtrise des risques ».

8- Monsieur YOBOUE KOUADIO ANTOINE, Cadre Financier, Matricule 000 509 E :

- Suivi du secteur bancaire, de la microfinance et des assurances ;
- Suivi des financements et des relations avec le secteur du marché des capitaux ;

- Supervision des Processus de Réalisation :
 - o n° 2 « Gérer les fonds et les dépôts » ;
 - o n° 3 « Réguler la trésorerie » ;
 - o n° 7 « Réguler l'activité financière » ;
- Coordination du Projet n° 11 « Mise en œuvre d'un Système de Management de la Continuité des Activités (SMCA) ».

Article 2 : Les Conseillers Techniques du Directeur Général ont pour missions :

- d'assister le Directeur Général dans l'exercice de ses fonctions ;
- de superviser le management des Processus ;
- de coordonner les activités en matière de conduite des projets de réforme ;
- d'effectuer toute autre mission à la demande du Directeur Général.

Article 3 : En matière de management des Processus, les Conseillers Techniques s'assurent :

- de la vitalité, de l'efficacité et de l'amélioration continue des Processus ;
- de l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne et de Maîtrise des Risques des Processus ;
- de l'existence et de la mise à jour régulière des documents obligatoires des Processus ;
- de l'efficacité du dispositif d'Ecoute-client ;
- de la tenue régulière des Comités Processus ;
- du traitement effectif des dysfonctionnements et des problèmes d'interface ;
- du suivi-évaluation périodique du fonctionnement des Processus.

Article 4 : Dans le cadre de la conduite des Projets, les Conseillers Techniques supervisent :

- la planification ;
- la maîtrise des risques et la communication ;
- le pilotage ;
- le suivi-évaluation ;
- les revues d'avancement ;
- la production des livrables ;
- la mesure de l'efficacité ;
- la clôture du Projet.

Article 5 : En cas d'absence ou d'empêchement d'un Conseiller Technique, les activités relevant de sa compétence sont confiées à son suppléant, conformément à la décision portant organisation de la suppléance entre les Conseillers Techniques.


Article 6 : Les Conseillers Techniques sont astreints à la production de rapports d'activités trimestriels et annuels.

Article 7 : La présente décision, qui annule toute disposition antérieure contraire, notamment les décisions n° 0947/MFB/DGTCP du 21 octobre 2024 et n° 0930/MFB/DGTCP du 24 septembre 2025, prend effet à compter de sa date de signature.

Fait à Abidjan, le **20 JAN 2026**

Ampliations :

- Direction Générale 1
- Cellule Cons. Tech. 1
- Tous les services 1
- Intéressés 8
- DDA 1



AHOSSI Arthur Augustin Pascal
Directeur Général
du Trésor et de la Comptabilité Publique

MINISTRE DES FINANCES
DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
R.C.I.